

des prêts de ce genre à 5 p. 100 sans aucune garantie du gouvernement fédéral parce qu'elles avaient l'appui du gouvernement provincial. Aucune garantie du gouvernement fédéral n'était nécessaire. Longtemps après que les banques à charte eussent porté leur taux d'intérêt régulier à 6 p. 100, les succursales du Trésor ont continué à prêter de l'argent à 5 p. 100.

Je suis persuadé que cette garantie—peu importe le nom que vous lui donniez—de la province de l'Alberta qui cautionne ces divisions du Trésor est suffisante. Elles peuvent à leur gré offrir exactement les mêmes genres de services que dans le passé.

M. Thomson (Battlefield-Kindersley): Il me semble, monsieur le président, que le ministre se montre un peu vague en ce qui concerne les sociétés ou associations qui pourront consentir des prêts aux termes de la présente mesure. J'ai nettement l'impression que le ministre ne paraît pas très sûr à ce sujet. Je recommande au gouvernement d'y songer sérieusement quand la mesure sera en vigueur. Je m'explique. Récemment, je crois, une compagnie d'assurance de l'Ontario a fait faillite, ce qui a donné lieu à un fouillis. Sauf erreur, cette compagnie avaient consenti certains de ses prêts à des agriculteurs. J'espère que le gouvernement contrôlera cette catégorie de sociétés. Comme même le ministre semble un peu vague, je veux spécialement mettre le gouvernement en garde contre une telle situation.

Je suis quelque peu inquiet de l'attitude que prend le gouvernement depuis qu'il a proposé différentes mesures pour élever les taux d'intérêt. Les députés ministériels de l'arrière-ban me laissent plutôt songeur; ils croient qu'un prêt suffit à tirer quelqu'un d'embarras. Vous pouvez tenir le coup pour un certain temps, mais vous ressemblez à ce type qui, ayant basculé du dixième étage, dit en passant au cinquième: «Jusqu'ici, tout va bien». Il est déplorable qu'aucune mesure n'ait été prisé pour augmenter le volume des ventes de blé ou le prix des produits agricoles, car c'est là le fond du problème.

Le gouvernement ayant permis aux taux d'intérêt de monter dans d'autres secteurs de l'économie, croit-il donc qu'il doit en être de même dans le secteur agricole? Les temps sont durs pour tous les autres. Il faut qu'ils le soient aussi pour le cultivateur. J'aimerais traiter brièvement du projet de loi. Le gouvernement va-t-il s'enquérir auprès des rois de la finance afin de savoir quel taux d'intérêt ils sont disposés à accepter? Cet aspect de la question me laisse perplexe. J'ai communiqué avec des directeurs de coopérative de crédit

[L'hon. M. Olson]

et des directeurs de banque de ma circonscription, afin de sonder le terrain et d'apprendre quel taux d'intérêt ils vont demander. Mes renseignements seraient plutôt fragmentaires, pour ainsi dire, mais le ministre, de par sa position, devrait, mieux que moi, savoir quel taux d'intérêt on imposera sur de tels prêts.

L'incertitude du ministre m'ennuie. Nous savons que le taux d'intérêt sera réaliste. Lorsqu'on parle de films réalistes, on entend par là qu'ils en verront davantage. Dans le domaine des taux d'intérêt, le terme réaliste laisse aussi prévoir une augmentation. Voilà qui me préoccupe. La hausse des taux d'intérêt dans tous les secteurs de l'économie reflète les embarras financiers du gouvernement, et celui-ci tente de transférer à d'autres le fardeau de ses responsabilités. Mais le fardeau que ces taux d'intérêt imposera aux cultivateurs ne sera pas facile à supporter. Ces cultivateurs doivent se révéler des administrateurs d'élite pour pouvoir payer de tels taux d'intérêt, sinon leurs jours sont comptés dans l'agriculture. Voilà ce que je prévois. J'aurai quelques commentaires à faire lorsqu'on abordera l'article concernant les taux d'intérêt.

M. Schreyer: Le ministre peut bien avoir raison de dire que le gouvernement provincial de l'Alberta n'a manifesté jusqu'ici aucun désir de faire participer les divisions du Trésor au programme prévu dans cette mesure. D'accord, mais la logique veut qu'on laisse au gouvernement de l'Alberta et aux responsables du Trésor le choix d'y participer s'ils le jugent opportun ou si les cultivateurs de la province les poussent à le faire. J'ai l'impression que le ministre tient à les exclure. J'affirme que c'est de la partialité injustifiée que de ne pas mentionner dans les dispositions de la loi une institution publique de prêts. A mon sens, l'idée d'instituer, comme en Alberta, une caisse publique de prêts a été une des meilleures innovations de feu William Aberhart et d'Ernest Manning. Je suis surpris de voir qu'un de leurs anciens disciples ne semble pas s'y intéresser.

M. Horner: A vrai dire, monsieur le président, le ministre de l'Agriculture m'a déçu lorsqu'il a déclaré que les divisions du Trésor de l'Alberta n'avaient pas été consultées au sujet de cette mesure. Il a ajouté que ces institutions prêtaient des fonds du gouvernement et que le but de cette mesure était de